

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20221027-D-37-2022-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 octobre 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mr Joseph NICOT, M. Romain MUNIER, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN, M. Valentin COLLEUILLE, Mme Caroline DORMOY.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle MOUGIN à Mme Véronique BATISSE
M. Stéphane CHEVILLARD à Mme Lucie REYNAUD
Mr Gilles GARDIENNET à Mr Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- la destination des coupes de bois 2023,
- le prix du lot d'affouage 2022.

Et de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant l'« Acquisition d'un terrain »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer deux délibérations et d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

AFFOUAGE 2022 – PRIX DU STERE

37/2022

Le nombre des ayants droits à l'affouage inscrits pour l'année 2022 est de **21**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des bénéficiaires de l'affouage 2022.

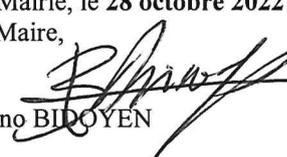
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix du stère à **8.00 €**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **28 octobre 2022**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Véronique BATISSE

En Mairie, le **28 octobre 2022**
Le Maire,


Bruno BIDOYEN

